

Eclairage public - Demandes de subventions au SYDED

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Les opérations d'éclairage public 2008 susceptibles de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED sont les suivantes :

I - Eclairage public

- Rue de Dole (1^{ère} tranche)
- Avenue de la Paix
- Impasse Point du Jour
- Rue des Fougères
- Chemin des Relançons
- Boucle du Doubs (1^{ère} tranche)
- Accès chaufferie Planoise
- Impasse de la Chapelle des Buis
- Rue Claire Combe
- Rue de la Convention
- Combe Maçon
- Marché des Epoisses
- Passage souterrain Mouillère
- Rond-point Villon
- Rue Scaremberg (3^{ème} tranche)
- Chemin Buhler
- Place Beauquier
- Rue de Malines
- Passage derrière la City
- Chemin du Fort Benoît
- Chemin des Montarmots
- Place Jean Moulin
- Rue Brulard.

II - Enfouissement de l'énergie électrique et des réseaux secs

- Chemin de la Malate.

Le Conseil Municipal est invité :

1. En ce qui concerne l'éclairage public et la mise en lumière de monuments ou bâtiments :

- à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout autre partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

2. En ce qui concerne l'enfouissement de l'énergie électrique et des réseaux secs :

- à solliciter le SYDED pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux ainsi que ses annexes «prévisionnelle» et «définitive» et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.